FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

ASA PRENOIS Bourgogne

Ligue du SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

# REGLEMENT PARTICULIER VHC.

## 13ème rallye régional des Hautes Côtes VHC
## Les 6 et 7 septembre 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.
Le règlement du 45ème rallye régional des Hautes Côtes Moderne

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC. Ce règlement est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 45ème Rallye Régional des Hautes Côtes tant en prestations générales, règles spécifiques des rallyes VHC qu'en procédures de signalisation, sauf articles spécifiques ci-après.

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 46-377
du 13/05/25

**PROGRAMME – HORAIRES :**

Identique au 45ème Rallye Régional des Hautes Côtes Moderne.

**ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile Prenois - Bourgogne organise les 6 et 7 septembre 2025 en qualité d'organisateur administratif et technique le 45ème rallye régional des Hautes Côtes, le 13ème rallye régional des Hautes Côtes VHC et le 10ème rallye régional VHRS.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le **numéro 46 du 13/05/25** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **numéro 377 du 13/05/25.**

**Comité d'Organisation**

Madame et Messieurs les maires des communes traversées.

Président : Vincent Martin.

Membres :

Mesdames : Marie Guélaud, Chantal Normand, Elodie Colson, Martine Malgras, Valérie Kopp, Mickaelle Petit.

Messieurs : Patrick Oudet, Pierre Godot, Philippe Soucelier, Richard Simon, Dominique Petitot, Jean Maurice Mairet, Vasselet Francis, Michel Motus, Pascal Delfino, Kevin Defosse, Patrice Fagot, Pierre Guélaud, Camille Trinquesse, Romuald Colson, Marc Brodut, François Belorgey, Arnaud Bouveret, Yves Sébillotte.

**Secrétariat et permanence du Rallye :**

ASA Prenois – Bourgogne
5a rue de la Grande Fin
21121 Fontaine les Dijon
Téléphone : 03.80.45.89.79

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### 1.1. OFFICIELS :

Identique au 45ème Rallye Régional des Hautes-Côtes.

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs : Madame Josiane Charleux. Licence n° 04/03 - 9434
Commissaires Sportifs : Madame Maryse Dorey Licence n° 04/45 - 3123
Madame Nicole Guiblain Licence n° 04/18-7079
Directeur de Course délégué aux VHC : Monsieur Denis Duroc Licence n° 04/02 – 147050
Commissaire Technique responsable VHC : Monsieur Serge Bullier Licence n° 04/09 - 19678
Chargés des relations avec les concurrents : Madame Martine Reverchon Licence n°04/09 – 14505
Monsieur Pascal Nomblot Licence n° 04/02-182228

### 1.2. Eligibilité :

Le Rallye Régional VHC des Hautes Côtes compte pour :

- Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2025, concurrents et commissaires.

### 1.3. Vérifications :

Identique au 45ème Rallye Régional des Hautes Côtes. Le Passeport technique FIA International Historique (PTH) ou le passeport technique historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).
Un briefing pilote écrit pourra être remis lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. Demande d'Engagement –

### 3.1.5. Inscriptions

Tout concurrent qui désire participer au 13ème Rallye Régional des Hautes Côtes VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement disponible sur le site,

**https://www.asacbourgogne.fr**

Dûment complétée, au plus tard le jeudi 25 août 2025 (minuit, cachet de la poste faisant foi)

### 3.1.10. Le nombre des engagés :

Il est fixé à 10 voitures maximum.

### 3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité facultative des organisateurs :
  - Engagement envoyé avant le 1er juillet 2025 : 260€
  - Pour un engagement envoyé entre le 2 juillet et le 1 août :280€
  - Pour un engagement envoyé après le 1 août : 300€
  - Pour un équipage licencié à l'ASA Prenois Bourgogne 04/02 : 260€
- Sans la publicité facultative des organisateurs les montants sont doublés

**Les chèques ne seront remis en banque que la semaine suivant le rallye.**

**3.1.12. La demande d'engagement :**
Elle ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère page du PTH.
**3.1.13. Licences :**
Tous les concurrents devront obligatoirement être en possession de leur licence valable pour l'année en cours. A chaque départ d'étape au H-10, à l'entrée du parc fermé, **les permis et licences de l'équipage seront systématiquement contrôlés par le relation concurrents.**
**3.2 Equipage :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

**3.3 P Ordre des départs :**
Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures DEMO.
La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.
L'attribution des numéros sera conforme à l'article 3.3 des règles spécifiques rallye VHC 2025.

## ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.3. Assistance.

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC 2025.
L'assistance sera autorisée sur la Zone artisanale située face au parc fermé. L'accès aux services de secours doit **IMPERATIVEMNT resté libre**. L'accès à la zone pavillonnaire n'est pas autorisé.

## ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

### 5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 5.2. Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

**6.1.** Description Identique au 45ème Rallye Régional Moderne des Hautes Côtes

**6.2**. Reconnaissances Identique au 45ème Rallye Régional Moderne des Hautes Côtes

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE :

### 7.1P Départ :

Dans le sens croissant des numéros de course.

**7.3.5** : le pointage du carnet de bord ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle.
Pour les CH qui précédent le départ d'une ES le pointage se fera obligatoirement équipage à bord.

### 7.3.17 Nouveau départ après abandon.

Conforme au règlement standard des rallyes 2025.

### 7.5.20.1 Séance d'essai

Une séance d'essai (2,900km) sera organisée le samedi 6 septembre 2025 entre 9h30 et 13h. Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer. Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins 5 équipages (moderne et VHC) s'y inscrive. Elle se déroulera sur la commune de Remilly en Montagne.

La participation financière pour cette séance est de 70€. La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement être notifiée sur la demande d'engagement et accompagnée du chèque correspondant. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et aux règles spécifiques des rallyes VHC 2025.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 7 septembre 2025 sur le podium d'entrée de parc final. Coupes : Chaque concurrent recevra un trophée.